

AIDES AU FINANCEMENT DES FORMATIONS

Différents dispositifs vous aident à financer tout ou partie de votre formation. Ils varient selon votre situation personnelle. Le droit à une aide financière n'est pas systématique et les dispositifs ne se cumulent pas forcément. Ils varient d'une Région ou d'un Département à l'autre.

- Vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises et respecter les délais d'envoi des dossiers (parfois 4 mois avant l'entrée en formation).
- Il est donc important d'étudier vos droits en début de saison pour exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous.

*L'I.F.Squash, organisme de formation déclaré (N° déclaration : 11 94 08 658 94 du 17 mars 2014) vous adressera, sur demande écrite, une convention ou un contrat de formation ainsi qu'un devis et un programme pour tout ou partie du **C.Q.P. « Moniteur de Squash »**. Ces documents vous permettront d'effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge de vos frais de formation.*

Les principaux dispositifs présentés ci-dessous peuvent vous concerner. Vous devez cependant vérifier qu'ils existent dans votre Région et les modalités d'attribution qui sont parfois spécifiques.

JEUNES 18/25 ans sans emploi

DISPOSITIFS D'AIDES POSSIBLES

Chéquier qualifiant (nombre de formations financées limité)

CONDITIONS D'ACCES

Formation débouchant sur une certification professionnelle (CQP - BP - DE - DES)

SOURCES D'INFORMATION

Mission locale de votre commune

Agence locale de Pôle emploi

ORGANISME FINANCEUR

Conseil Régional de votre lieu de résidence

JEUNES +25 ans inscrit à pôle emploi

DISPOSITIFS D'AIDES POSSIBLES

1° Fond d'aide aux jeunes

2° Contrat de professionnalisation (Contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les partenaires sociaux).

CONDITIONS D'ACCES

1° Aides ponctuelle destinée aux jeunes ayant un projet d'insertion sociale ou professionnelle

2° Etre inscrit à Pôle emploi

SOURCES D'INFORMATION

Mission locale de votre commune

Les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO)

ORGANISMES FINANCEURS

1° Conseil Général

2° Pôle emploi

Certains dispositifs permettent un maintien de l'indemnité Pôle emploi : Aide au retour à l'emploi (A.R.E.)

AIDES AU FINANCEMENT DES FORMATIONS (suite)

SALARIES

DISPOSITIFS D'AIDES POSSIBLES

Le congé individuel de formation (CIF)

Le droit individuel à la formation (DIF)

CONDITIONS D'ACCES

Accord de votre employeur

Ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié dont 12 mois dans l'entreprise

SOURCES D'INFORMATION

Votre employeur en lien avec son organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

ORGANISMES FINANCEURS

Les OPCA : AGEFOS/PME – UNIFORMATION – FONGECIF – etc ...

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

DISPOSITIFS D'AIDES POSSIBLES

Dispositifs spécifiques en matière d'insertion professionnelle

CONDITIONS D'ACCES

Etre inscrit sur les listes du Ministère des sports

SOURCES D'INFORMATION

Correspondant Sport de haut niveau de la DRJSCS de votre lieu de domicile

ORGANISME FINANCEUR

Direction Régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale 5drjscs)

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS – CHEFS ENTREPRISES

CONDITIONS D'ACCES

Etre dirigeant d'entreprise non salarié, auto-entrepreneur, travailleur indépendant

Etre déclaré à l'URSAFF année N pour demande AGEFICE N+1

SOURCES D'INFORMATION

www.agefice.fr

ORGANISME FINANCEUR

Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises (AGEFICE)

FRAIS ANNEXES

Dans certains cas, une aide aux frais de déplacement, de repas et d'hébergement peut vous être accordée pendant la formation

ORGANISMES FINANCEURS

Votre mairie

Le Conseil Général

La caisse d'Allocation Familiale